

DOSSIER N° 2024/001
à Monsieur le Président
du Conseil départemental des Landes
Direction SOLIDARITE DEPARTEMENTALE
Hôtel du Département - 23, rue Victor Hugo
40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40

DEMANDE DE SUBVENTION DE : AU TITRE DE L'ANNÉE 20²⁵

▪ Nom de l'association : CIAS MACS

N° SIRET (obligatoire) 20000986800015

Il peut être obtenu par courrier à la Direction Régionale de l'INSEE avec une copie des statuts de l'association et une copie de l'extrait paru au Journal Officiel

▪ Objet de l'association _____

▪ Champ d'action (national, régional, départemental, local) : intercommunal

▪ Adresse et n° de tél. du siège social : allée des Camelias BP44
40230 Saint Vincent de Tyrosse

▪ Adresse mail : cias@cc-macs.org

▪ Personne à contacter / personne en charge du dossier de subvention :
Delphine Galin Téléphone : 06.07.85.72.04

▪ Domaine d'activité :

SOLIDARITÉ

- Santé
- Enfance
- 3^e âge
- Personnes handicapées
- Animation sociale
- Insertion

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Activités éducatives / socio-éducatives
- Sports
- Tourisme
- Culture / Patrimoine
- Environnement
- Secteur agricole
- Prévention

▪ Nature de l'aide :

- Première demande
- Renouvellement

L'association sollicite une subvention de 109 480 €



INFORMATIO

- **Nombre d'adhérents** (au 31 décembre des deux années précédentes)

en 20__ : _____ en 20__ : _____

- **Adhésion à une fédération** : non oui, laquelle ? UNCCAS/FNASAT

- **Agrément administratif obtenu par l'association** (type, date, ministère de rattachement) : _____

- **Reconnaissance d'utilité publique** : non oui

- **Commissariat aux comptes** : non oui, lequel ? _____

VOUS SOUHAITEZ

- Obtenir une subvention de fonctionnement, investissement ou action déterminée (*)**

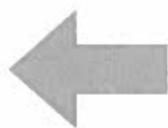
(*) Votre demande sera examinée par l'Assemblée délibérante.

VOUS DEVEZ

- Etablir un dossier qui comprend :**
- la notice ou les notices jointe(s) dûment remplie(s) et signée(s)
 - les documents indiqués sur la liste jointe

VOUS RECEVREZ LA SUBVENTION

- Par virement bancaire au N° de compte indiqué sur le R.I.B. ou sur le R.I.P. fourni dans votre dossier**



Agrafer ici le R.I.B. ou le R.I.P. du compte sur lequel la subvention doit être versée.

Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée (Code général des collectivités territoriales, art. L. 1611-4).

> La demande de financement doit être préalable à l'engagement de l'opération.

Lorsque la subvention a été accordée sans condition particulière d'utilisation, l'association bénéficiaire peut l'utiliser au financement de l'ensemble de son activité dans la limite de son objet social.

Mais, si la subvention a été affectée à un emploi précis, l'association bénéficiaire doit l'utiliser conformément au but pour lequel elle a été sollicitée.

La loi interdit à une association de reverser tout ou partie des aides départementales qu'elle a perçues à une autre association ou un autre organisme.



BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE (Équilibré en dépenses et en recettes)

CADRE BUDGÉTAIRE INDICATIF :

UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS NE POSSÉDANT PAS LEURS PROPRES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

DÉPENSES Poste de financement à remplir par le demandeur	MONTANT en Euros	RECETTES	MONTANT en Euros
ACHATS			
- Fournitures d'atelier ou d'activités		- Cotisations	
- Eau, gaz, électricité	750	- Dons et legs	
- Fournitures d'entretien de bureau	430	- Ventes de marchandises	
SERVICES EXTERNES		- Prestations de service	
- Formation des bénévoles		- Produits financiers	
- Travaux d'entretien et de réparation		- Partenariat (sponsor)	
- Primes d'assurance	100	SUBVENTIONS PUBLIQUES	
- Documentation, études, recherches		- Ville	
- Location immobilière		- État	
- Location mobiliers, matériels		- Région	
AUTRES SERVICES EXTERNES		- Département	109 480
- Honoraires, rémunérations d'intermédiaires		- Etablissement Public de Coopération Intercommunale (précisez)	
- Publicité, publications		- Union Européenne (précisez)	
- Transports d'activités et d'animation	1 165	- Trésorerie disponible au 31 décembre	
- Missions et réceptions, déplacements	300		
- Frais postaux, téléphone	2 026		
- Impôts et taxes			
FRAIS DE PERSONNEL			
- Salaires bruts	104 709		
- Charges sociales de l'employeur			
- Autres ...			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
- Charges financières :			
• Intérêts des emprunts			
• Autres charges financières			
DOTATIONS			
- Dotations aux amortissements			
- Dotations aux provisions			
TOTAL	109 480	TOTAL	109 480

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le Président de l'association ou toute personne ayant reçu pouvoir à cet effet (joindre copie du pouvoir)

Le Président (nom et signature),

date : 29 AOÛT 2024



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié en ligne le 11/10/2024

ID : 040-200009868-20241001-20241001DB06-DE





LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT À L'APPUI D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

- Lettre de demande
- Présentation générale de l'association
- Statuts de l'association⁽¹⁾
- Récépissé de déclaration à la Préfecture ou de la publication au Journal Officiel⁽¹⁾
- Liste des membres du Conseil d'Administration et / ou du Bureau actualisée et datée
- Le compte d'exploitation et le bilan du dernier exercice connu, certifiés conformes
 - Par le Président de l'association si les subventions publiques (État, Région, Département, Communes,...) sont inférieures à 153 000 euros
 - Par le Commissaire aux comptes si les subventions publiques (État, Région, Département, Communes, ...) sont égales ou supérieures à 153 000 euros
- Le budget de l'année en cours, faisant ressortir l'ensemble des financements public dont l'association bénéficie ou qu'elle a sollicités, certifié conforme par le Président
- Le budget prévisionnel justifiant la demande, comportant la mention des autres financements publics sollicités, certifié conforme par le Président
- Un compte rendu d'activités approuvé de l'année précédente permettant notamment de constater que l'aide accordée avait été employée conformément à son objet
- Un programme prévisionnel d'activités pour lequel l'aide est demandée
- Un relevé d'identité bancaire ou postal en original libellé au nom de l'association⁽²⁾
- Une déclaration sur l'honneur certifiant la sincérité des informations

(1) Pièce non obligatoire si aucune modification n'est intervenue au sein de l'association et si celle-ci a perçu une subvention du Conseil départemental au cours de l'exercice précédent.

(2) Les chèques annulés ne sont pas admis

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) Pierre Froustey

Nom, prénom, Président(e) de l'association,

- > certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- > certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- > certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 29 AOÛT 2024

Signature du Président de l'association :



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié en ligne le 11/10/2024

ID : 040-200009868-20241001-20241001DB06-DE

